



PRIORITÉS D'INTERVENTION

2022-2023

Adopté par le conseil de la MRC / Résolution CM-05-153-2022

Contexte

La MRC de Matawinie et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont conclu une entente relative au Fonds de régions et ruralité (FRR). Conformément à cette entente, la MRC de Matawinie présente ses priorités d'intervention pour l'année 2022-2023. Les sommes provenant du Fonds de régions et ruralité seront donc affectées en fonction de ces priorités d'intervention.

Priorités d'intervention

Les mairesses et les maires de la MRC de Matawinie se sont positionnés sur les enjeux prioritaires liés au développement local et régional de leur territoire. Ces enjeux ont mené à la plupart des priorités présentées dans ce document en fonction de quatre secteurs d'intervention de la MRC, soit l'environnement, le développement économique, le développement social et la vie municipale. Les priorités d'intervention ont été identifiées lors de la première Commission orientations politiques tenue le 7 avril 2022.

ENVIRONNEMENT

Gestion des matières résiduelles

- GMR - Autonomie régionale
- Régionalisation du tri et de la valorisation des GMR
- Implantation d'une station de compostage
- Implantation d'un écocentre régional

Protection des plans d'eau

- Protection des milieux naturels
- Protection des bandes riveraines



- Lutte aux espèces exotiques envahissantes

Politique de développement durable

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Recrutement et rétention de la main-d'œuvre

- Déploiement de la fibre optique
- Plan d'attraction des entreprises

Bonification des offres récréotouristiques

- Développement d'infrastructures de plein air
- Piste cyclable régionale

Revitalisation des noyaux villageois

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Logement

- Bonifier l'offre de logements sociaux et abordables

Éducation

- Soutenir la réussite scolaire

Santé

- Bonifier l'offre de services de santé

VIE MUNICIPALE

Amélioration des infrastructures municipales